



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 6 mars 2018 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 12, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que M. le conseiller, Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, M. Alain Otto.

Sont absents au cours de la présente séance, M. le maire, Denis Charette, et M. le conseiller, Denis Brabant.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, est également présente.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Alain Otto, maire suppléant, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 12.

062/06-03-18

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière par intérim, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018
3. Suivi de la mairie

#### **Période de questions du public**

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **C AVIS DE MOTION**

1. Avis de motion et présentation – Règlement numéro 308 modifiant le Règlement numéro 301 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2018
2. Avis de motion et présentation – Règlement numéro 309 modifiant le Règlement numéro 298 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal
3. Avis de motion et présentation – Règlement numéro 310 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts
4. Avis de motion et présentation – Règlement numéro 311 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
5. Avis de motion et présentation – Règlement numéro 312 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
6. Avis de motion et présentation – Règlement numéro 313 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

7. Avis de motion et présentation – Règlement numéro 314 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
8. Avis de motion et présentation – Règlement numéro 315 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
9. Avis de motion et présentation – Règlement numéro 316 relatif à la délégation de compétences au conseil ordinaire de la Ville centrale, établissant un système de financement par quotes-parts et allégeant des règles de financement de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### **D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

1. Adoption du Règlement numéro 307 modifiant le règlement numéro 220 et autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle
2. Adoption du projet de Règlement numéro 311 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
3. Adoption du premier projet de Règlement numéro 312 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
4. Adoption du projet de Règlement numéro 313 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
5. Adoption du premier projet de Règlement numéro 314 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
6. Adoption du projet de Règlement numéro 315 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
7. Assemblée publique de consultation relative aux projets de règlements numéro 311, 313 et 315 et aux premiers projets de règlements numéro 312 et 314

### **E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

### **F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Dépôt des serments des élus en lien avec le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus
2. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de février 2018
3. Comités et commissions – Modification à la résolution numéro 015/16-01-18
4. Cession des droits de propriété sur le réseau global de fibres optiques à la MRC d'Antoine-Labelle
5. Prolongation du contrat d'emploi de la greffière par intérim
6. Embauche d'un greffier par intérim
7. Embauche de personnel
8. Approbation du règlement d'emprunt numéro 38-1 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)

### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

1. Signature de l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2018

### **H TRAVAUX PUBLICS**

1. Contrat de services pour le contrôle canin
2. Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) d'interdire de tourner à gauche sur la route 117 Nord à l'intersection du chemin Laliberté
3. Achat d'abrasif d'hiver
4. Achat et installation de deux (2) filtres à eau et des équipements connexes à l'usine de traitement de l'eau potable du secteur L'Annonciation – Autorisation de paiement

### **I LOISIRS ET CULTURE**

1. Avis de consentement de la Ville pour la tenue d'un marathon dans la Vallée de la Rouge et traverse de la route 117, du chemin de la Mullen et de la rue du Pont
2. Demande d'aide financière pour la reconnaissance des bénévoles au Club des petits déjeuners
3. Location d'une salle au directeur général des élections du Québec (DGEQ) pour une période d'un mois
4. Acceptation au camp de jour des enfants de 5 ans ayant terminé la maternelle 4 ans
5. Demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme 2017-2020 – Projet d'amélioration, de consolidation et d'expansion de circuits de sentiers dans la montagne du secteur Sainte-Véronique

### **J DIVERS**

1. Autorisation d'effectuer des vols de drone pour la prise d'images aériennes ou pour de la surveillance aérienne



No de résolution  
ou annotation

063/06-03-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

2. Fabrication et installation d'une enseigne signalétique au parc industriel de la Rouge – Autorisation de paiement au nom de la Corporation de développement économique de la Rouge (CDER)

### Période de questions du public

#### K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

#### ADOPTÉE

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2018

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière par intérim.

#### ADOPTÉE

#### SUIVI DE LA MAIRIE

M. Alain Otto, maire suppléant, indique aux membres de l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de divers dossiers :

- Intersection du chemin Laliberté et la route 117 : Suite aux demandes reçues concernant la sécurisation de cette intersection, trois (3) panneaux de sensibilisation ont été installés et la Ville est en pourparlers avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) pour voir à un réaménagement de cette intersection.
- Honneur remis à Mme Huguette Saint-Pierre : M. le maire suppléant félicite, au nom des membres du conseil, Mme Huguette Saint-Pierre pour avoir reçu le médaillon du 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, telle mention d'honneur lui ayant été remise par M. David Graham, député fédéral du comté Laurentides-Labelle, pour son implication bénévole au sein de l'organisme communautaire « Action Bénévole de la Rouge inc. ». Il mentionne également que seulement vingt (20) médaillons ont été remis dans la circonscription Laurentides-Labelle.
- Prochaine séance du conseil : M. le maire suppléant rappelle à l'assemblée que la prochaine séance du conseil aura lieu le 3 avril prochain à la salle Sainte-Véronique à 19 h.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Alain Otto, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

### AVIS DE MOTION

Avis de motion

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 301 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018**

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 308 modifiant le Règlement numéro 301 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2018.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque. Elle mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

Avis de motion

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 309 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 298 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL**

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 309 modifiant le Règlement numéro 298 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque. Elle mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

Avis de motion

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 310 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS**

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 310 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque. Elle mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

**NOTE : Pour les items suivants portant sur la réglementation d'urbanisme, la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, présente sommairement la portée des modifications proposées, et ce, à la demande du maire suppléant, M. Alain Otto, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*.**



No de résolution  
ou annotation

Avis de motion

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 311 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 311 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle. Elle mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

Avis de motion

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 312 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE**

La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 312 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle. Elle mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

Avis de motion

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 313 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 313 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle. Elle mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

Avis de motion

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 314 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT**

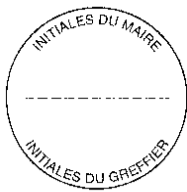
Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 314 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle. Elle mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

Avis de motion

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 315 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 315 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle. Elle mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

Avis de motion

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 316 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU CONSEIL ORDINAIRE DE LA VILLE CENTRALE, ÉTABLISSANT UN SYSTÈME DE FINANCEMENT PAR QUOTES-PARTS ET ALLÉGEANT DES RÈGLES DE FINANCEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE**

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 316 relatif à la délégation de compétences au conseil ordinaire de la Ville centrale, établissant un système de financement par quotes-parts et allégeant des règles de financement de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un projet de règlement est présenté par le directeur général, M. Hervé Rivet. Il mentionne, notamment, son objet, sa portée et son coût.

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

064/06-03-18

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220 ET AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Robert Lambertz lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 février 2018;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, son coût ont été précisés par la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 307 modifiant le règlement numéro 220 et autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle soit adopté.

Que le règlement numéro 307 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 307 modifiant le règlement numéro 220 et autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle est reproduit au livre des règlements.**



No de résolution  
ou annotation

065/06-03-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 311 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 181 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;

**CONSIDÉRANT** que ledit règlement numéro 181 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 200 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 214 entré en vigueur le 6 mai 2013, le règlement numéro 234 entré en vigueur le 9 juin 2014, le règlement numéro 251 entré en vigueur le 29 mai 2015, le règlement numéro 266 entré en vigueur le 30 mars 2016 et le règlement numéro 287 entré en vigueur le 26 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 181;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 181 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Karine Bélisle lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 311 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats.

Que le projet de règlement numéro 311 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 312 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 182 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que ledit règlement numéro 182 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 201 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 215 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2013, le règlement numéro 235 entré en vigueur le 9 juin 2014, le règlement numéro 252 entré en vigueur le 29 mai 2015, le règlement numéro 267 entré en vigueur le 30 mars 2016 et le règlement numéro 288 entré en vigueur le 26 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 182;

066/06-03-18



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

**CONSIDÉRANT** que nous devons assurer la concordance de nos règlements au règlement numéro 461 s'intitulant « Quinzième règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle » affectant principalement le territoire de la « Fiducie Lauzon » dans le territoire du Parc régional du Réservoir-Kiamika;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 182 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Carole Panneton lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 312 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage.

Que le premier projet de règlement numéro 312 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### **ADOPTÉE**

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 313 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 183 RELATIF À LA CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 183 relatif à la construction;

**CONSIDÉRANT** que ledit règlement numéro 183 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 202 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 216 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2013, le règlement numéro 236 entré en vigueur le 9 juin 2014, le règlement numéro 253 entré en vigueur le 29 mai 2015, le règlement numéro 268 entré en vigueur le 30 mars 2016 et le règlement numéro 289 entré en vigueur le 26 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 183;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 183 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

067/06-03-18





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 313 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction.

Que le projet de règlement numéro 313 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

### ADOPTÉE

068/06-03-18

### ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 314 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 184 RELATIF AU LOTISSEMENT

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;

**CONSIDÉRANT** que ledit règlement numéro 184 est entré en vigueur le 29 novembre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 203 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 217 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2013, le règlement numéro 237 entré en vigueur le 9 juin 2014, le règlement numéro 254 entré en vigueur le 29 mai 2015, le règlement numéro 269 entré en vigueur le 30 mars 2016 et le règlement numéro 290 entré en vigueur le 26 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 184;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 184 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller Robert Lambertz lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que le premier projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 314 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement.

Que le premier projet de règlement numéro 314 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

069/06-03-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 315 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 185 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que ledit règlement numéro 185 est entré en vigueur le 17 octobre 2011 et a été modifié par le règlement numéro 204 entré en vigueur le 13 juin 2012, le règlement numéro 218 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2013, le règlement numéro 238 entré en vigueur le 9 juin 2014 et le règlement numéro 291 entré en vigueur le 26 avril 2017;

**CONSIDÉRANT** que des modifications ont été soumises au conseil et qu'il y a lieu de modifier ledit règlement numéro 185;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 185 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette loi;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 mars 2018;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le projet de Règlement numéro 315 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Que le projet de règlement numéro 315 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

070/06-03-18

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RELATIVE AUX PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 311, 313 ET 315 ET AUX PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉRO 312 ET 314**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De tenir une assemblée publique de consultation, présidée par le maire, le 22 mars 2018 à compter de 19 h à la salle Cercle de la Gaieté située au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge, pendant laquelle les projets de règlements suivants, portant les numéros 311, 313 et 315 et les premiers projets de règlements numéro 312 et 314, seront présentés et expliqués :

- Projet de Règlement numéro 311 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

- Premier projet de Règlement numéro 312 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage;
- Projet de Règlement numéro 313 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction;
- Premier projet de Règlement numéro 314 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement;
- Projet de Règlement numéro 315 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée publique de consultation.

### ADOPTÉE

**NOTE :** *Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance à 20 h 01.*

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

#### DÉPÔT DES SERMENTS DES ÉLUS EN LIEN AVEC LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS

La greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, dépose une copie des serments prêtés par les membres du conseil suivants en lien avec le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge, le tout conformément à l'article 49 de la *Loi sur l'éthique* :

- M. Denis Charette, maire;
- M. Denis Brabant, conseiller;
- Mme Carole Panneton, conseillère;
- M. Robert Lambertz, conseiller;
- M. Alain Otto, conseiller;
- Mme Karine Bélisle, conseillère;
- Mme Andrée Rancourt, conseillère.

071/06-03-18

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de février 2018 se détaille comme suit :

Salaires :	128 176,03 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	97 517,71 \$
Comptes courants :	<u>760 880,29 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>986 574,03 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

072/06-03-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

### **COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 015/16-01-18**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme les personnes suivantes à titre de représentant de la Ville au sein du Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière Rouge :

Responsable  
et président : M. Denis Brabant  
Déléguée : Mme Karine Bélisle  
Délégué : M. Jean Séguin  
Délégué : M. Jocelyn Séguin

Que les personnes nommées sur ce comité soient autorisées à participer aux réunions de ce comité et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de la Ville leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 015/16-01-18 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018, et ce, en date du 6 mars 2018.

### **ADOPTÉE**

073/06-03-18

### **CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ SUR LE RÉSEAU GLOBAL DE FIBRES OPTIQUES À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**CONSIDÉRANT** qu'en 2005 des partenaires privés et publics ont convenu de mettre en place un réseau global de fibre optiques d'une envergure de plus de 397 kilomètres sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge était partenaire dans la construction dudit réseau;

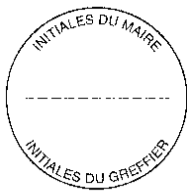
**CONSIDÉRANT** que les copropriétaires du réseau global de fibres optiques ont publié leurs droits de propriétés par acte de reconnaissance reçu devant M<sup>e</sup> Armand Bolduc, notaire, le 27 septembre 2011, sous le numéro 16 736 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle, le 12 octobre 2011, sous le numéro 18 543 103;

**CONSIDÉRANT** que la MRC d'Antoine-Labelle et la Ville de Rivière-Rouge sont partenaires dans la convention entre les propriétaires d'un réseau global de fibres optiques qui définit les obligations générales des copropriétaires du réseau;

**CONSIDÉRANT** que l'article 10.1.2 de la convention précitée prévoit qu'entre eux, les partenaires peuvent se céder les fibres sans aucune restriction;

**CONSIDÉRANT** que le projet Brancher Antoine-Labelle mené par la MRC d'Antoine-Labelle qui vise la construction d'un réseau de fibre optique à la maison;

**CONSIDÉRANT** que dans l'élaboration du projet, il a été projeté d'utiliser le réseau global à titre de dorsale du réseau projeté afin de mettre à profit les investissements passés au service du projet;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro MRC-CC-12787-01-18 par laquelle la MRC d'Antoine-Labelle déclare sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire relativement à la compétence en matière de systèmes communautaires de télécommunication;

**CONSIDÉRANT** que la déclaration de compétence allégera le processus décisionnel dans le cadre de la réalisation du projet et qu'elle constitue une condition pour l'atteinte des objectifs de déploiement de ce dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de céder les droits de propriétés que la municipalité détient sur le réseau global pour permettre à la MRC d'Antoine-Labelle d'exercer pleinement sa compétence en matière de systèmes communautaires de télécommunication;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la cession des droits de propriété que la Ville de Rivière-Rouge détient en regard du réseau global en faveur de la MRC d'Antoine-Labelle pour la somme de 1 \$;

Que la MRC prendra en charge les obligations de la Ville contenues dans la Convention entre les propriétaires d'un réseau global de fibres optiques, et ce, en l'entière libération de la municipalité.

Que tout passif en lien avec l'emprunt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la participation aux travaux de construction d'un réseau de télécommunication à large bande demeurera à la charge personnelle de la Ville pour sa participation;

D'autoriser M. Denis Charette, maire, à signer pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge tout document relatif à la cession des droits de propriété.

### ADOPTÉE

074/06-03-18

### PROLONGATION DU CONTRAT D'EMPLOI DE LA GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 388/15-11-17, adoptée lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2017, entérinant l'embauche de Mme Lucie Bourque à titre de greffière par intérim de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, pour la période du 13 novembre 2017 jusqu'au 2 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que pour les besoins du Service du greffe, il y a lieu de prolonger le contrat d'emploi de Mme Bourque jusqu'au 16 mars 2018;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la prolongation du contrat d'emploi de Mme Lucie Bourque à titre de greffière par intérim de la Ville de Rivière-Rouge jusqu'au 16 mars 2018 inclusivement.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

**075/06-03-18**

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

### **EMBAUCHE D'UN GREFFIER PAR INTÉRIM**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de remplacement temporaire du greffier et directeur général adjoint à M. René Tousignant à compter du 12 mars 2018 jusqu'au 30 juin 2018, et ce, selon son offre de services présentée au directeur général.

Que M. René Tousignant soit nommé à titre de greffier par intérim de la Ville de Rivière-Rouge pour cette période avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

D'autoriser le directeur général, M. Hervé Rivet, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**076/06-03-18**

### **EMBAUCHE DE PERSONNEL**

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Mme Emmy Fouquereau au poste étudiant d'animatrice de camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 6 mars 2018 pour une journée, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

**ADOPTÉE**

**077/06-03-18**

### **APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 38-1 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)**

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a adopté le règlement numéro 38-1 modifiant le règlement numéro 38 décrétant un coût supplémentaire suite à l'ouverture des soumissions pour la construction d'une installation de compostage et l'aménagement d'une aire de maturation;

**CONSIDÉRANT** qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la RIDR est autorisée à emprunter une somme de 1 578 800 \$ sur une période de vingt (20) ans pour la construction d'une installation de compostage et l'aménagement d'une aire de maturation et une somme de 418 200 \$ sur une période de dix (10) ans pour l'achat d'un chargeur sur roues, d'un mélangeur et d'un convoyeur, le tout pour un montant total de 1 997 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le règlement numéro 38-1 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) tel qu'adopté par la RIDR lors de leur séance extraordinaire tenue le 5 mars 2018.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

078/06-03-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### SIGNATURE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉTÉ 2018

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec à intervenir avec la Sûreté du Québec et la Ville de Mont-Laurier pour l'été 2018.

D'autoriser le versement de la contribution de la Ville au montant de 4 000 \$ à la Sûreté du Québec.

Que la présente dépense soit prise à même le budget 2018.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

### **ADOPTÉE**

### TRAVAUX PUBLICS

079/06-03-18

#### CONTRAT DE SERVICES POUR LE CONTRÔLE CANIN

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat de services pour le contrôle canin à « Bureau vétérinaire Charbonneau inc. », tel contrat déterminé selon un taux par catégorie de poids, le tout conformément à leur proposition datée du 7 février 2018.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou le directeur général, M. Hervé Rivet, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### **ADOPTÉE**

080/06-03-18

#### DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDÉT) D'INTERDIRE DE TOURNER À GAUCHE SUR LA ROUTE 117 NORD À L'INTERSECTION DU CHEMIN LALIBERTÉ

**CONSIDÉRANT** que l'intersection de la route 117 Nord et du chemin Laliberté est dangereuse pour les automobilistes;

**CONSIDÉRANT** que cette intersection occasionne des accidents graves et mortels;

**CONSIDÉRANT** que cette intersection ne possède pas de feu clignotant comme l'intersection du chemin du Lac-Kiamika et l'intersection du chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Nord et du chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Sud dans le secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

**CONSIDÉRANT** que cette intersection est localisée dans une zone comportant une voie de dépassement pour les véhicules lourds, rendant cette zone doublement dangereuse;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a installé trois (3) panneaux de signalisation spéciaux sur le chemin Laliberté afin de sensibiliser les usagers de ce chemin du danger imminent à cette intersection;

**CONSIDÉRANT** qu'il est urgent et nécessaire que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) aménage de façon sécuritaire cette intersection, notamment, à l'aide de panneaux spécialisés informant les usagers que cette intersection est dangereuse;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDÉT) d'installer un clignotant lumineux, d'ajouter des panneaux spéciaux pour bien identifier cette zone dangereuse et de voir par la suite avec la Ville de Rivière-Rouge au déplacement de cette intersection vers le nord afin d'assurer une meilleure sécurité aux usagers qui circulent sur la route 117 Nord et Sud ainsi que ceux qui s'engagent sur la route 117 à partir du chemin Laliberté.

### ADOPTÉE

081/06-03-18

### ACHAT D'ABRASIF D'HIVER

**CONSIDÉRANT** que la réserve d'abrasif a diminué plus rapidement que prévu à la suite de conditions climatiques difficiles depuis le début de la saison hivernale;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge entérine l'achat de 1 872,87 tonnes d'abrasif supplémentaires auprès de la compagnie « Recyclage Jorg inc. » au prix de 10,75 \$/tonne incluant le transport plus la redevance municipale au taux de 0,57 \$/tonne, le tout pour un montant total de 21 200,89 \$ plus les taxes applicables.

### ADOPTÉE

082/06-03-18

### ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX (2) FILTRES À EAU ET DES ÉQUIPEMENTS CONNEXES À L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE DU SECTEUR L'ANNONCIATION – AUTORISATION DE PAIEMENT

**CONSIDÉRANT** le rapport motivé du maire concernant l'octroi d'un contrat de plus de 25 000 \$ sans appel d'offres par mesure d'urgence conformément à l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes, tel rapport émis lors de la séance d'ajournement du 12 décembre 2017;

**CONSIDÉRANT** que ledit contrat avait été octroyé à la compagnie « Magnor » pour l'achat et l'installation de deux (2) filtres à eau et des équipements connexes à l'usine de traitement de l'eau potable du secteur L'Annonciation;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

**CONSIDÉRANT** que lesdits travaux sont terminés et qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de la facture;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat octroyé par le maire à la compagnie « Magnor » pour l'achat et l'installation de deux (2) filtres à eau et des équipements connexes à l'usine de traitement de l'eau potable du secteur L'Annonciation, le tout pour un montant net de 23 340,66 \$ et d'en autoriser le paiement.

Que ladite dépense soit prise à même le fonds de roulement de la Ville et soit remboursée sur une période de dix (10) ans.

**ADOPTÉE**

### LOISIRS ET CULTURE

083/06-03-18

#### AVIS DE CONSENTEMENT DE LA VILLE POUR LA TENUE D'UN MARATHON DANS LA VALLÉE DE LA ROUGE ET TRAVERSE DE LA ROUTE 117, DU CHEMIN DE LA MULLEN ET DE LA RUE DU PONT

**CONSIDÉRANT** que Plein Air Haute-Rouge est l'organisme mandaté dans la Vallée de la Rouge pour promouvoir le plein air et organiser des activités;

**CONSIDÉRANT** que l'un des volets du mandat de Plein Air Haute-Rouge est aussi de promouvoir la région auprès de toute la population du Québec et d'ailleurs avec des activités qui sont susceptibles de bonifier l'attrait touristique de la Vallée de la Rouge;

**CONSIDÉRANT** que Plein Air Haute-Rouge désire poursuivre l'aventure du marathon dans la Vallée de la Rouge, à l'automne 2018, et d'en faire un événement annuel;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie du parcours de ce marathon se situe sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intention de l'organisme de promouvoir les saines habitudes de vie chez la jeunesse favorisant leur adhésion à cette activité, notamment, par des frais d'inscription accessibles pour certaines catégories de courses;

**CONSIDÉRANT** que cette activité attirera des centaines voire des milliers de coureurs en provenance des quatre coins du Québec, des Maritimes et de l'Ontario, dans certains cas avec leur famille, pour participer à cet événement d'envergure;

**CONSIDÉRANT** les retombées touristiques et économiques positives d'un tel événement dans la Vallée de la Rouge;

**CONSIDÉRANT** que le parcours du marathon, étant sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord, traversera une partie du territoire de la Ville de Rivière-Rouge, notamment, la route 117 près de la pisciculture Charlebois, le chemin de la Mullen ainsi que la rue du Pont;

**CONSIDÉRANT** que pour autoriser la traverse de la route 117, du chemin de la Mullen ainsi que de la rue du Pont, le ministère des Transports du Québec (MTQ) demande l'avis de la Ville relatif au projet et aux différentes traverses;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge donne son avis favorable pour la tenue d'un marathon le dimanche 7 octobre 2018 dans la Vallée de la Rouge et pour la traverse de la route 117 près de la pisciculture Charlebois, du chemin de la Mullen ainsi que de la rue du Pont.

### ADOPTÉE

**NOTE :** *Mme la conseillère Karine Bélisle ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant de l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.*

084/06-03-18

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES AU CLUB DES PETITS DÉJEUNERS**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière, au montant de 100 \$, au Club des petits déjeuners pour la reconnaissance de leurs bénévoles.

Que ladite dépense soit prise à même le budget des subventions aux organismes 2018 de la Ville.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE

085/06-03-18

### **LOCATION D'UNE SALLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC (DGEQ) POUR UNE PÉRIODE D'UN MOIS**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le contrat de location de la salle Jeanne-Gariepy au coût de 1 800 \$ plus les taxes applicables pour une période d'un mois dont la date reste à déterminer selon le décret à venir du gouvernement, le tout, conformément à la *Loi électorale*.

### ADOPTÉE

**NOTE :** *Mme la conseillère Karine Bélisle ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant de l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.*



No de résolution  
ou annotation

086/06-03-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

### **ACCEPTATION AU CAMP DE JOUR DES ENFANTS DE 5 ANS AYANT TERMINÉ LA MATERNELLE 4 ANS**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription des enfants âgés de 5 ans ayant terminé la maternelle 4 ans à l'école du Méandre de Rivière-Rouge.

De mandater le directeur du Service des loisirs et de la culture pour assurer le suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

087/06-03-18

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME 2017-2020 – PROJET D'AMÉLIORATION, DE CONSOLIDATION ET D'EXPANSION DE CIRCUITS DE SENTIERS DANS LA MONTAGNE DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du développement économique et récréotouristique, Mme Valérie Pichot, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) 2017-2020 pour le projet d'amélioration, de consolidation et d'expansion de circuits de sentiers dans la montagne du secteur Sainte-Véronique, tel projet ayant pour objectif d'accroître l'offre récréotouristique de la région.

Que Mme Pichot soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

#### **DIVERS**

088/06-03-18

### **AUTORISATION D'EFFECTUER DES VOLS DE DRONE POUR LA PRISE D'IMAGES AÉRIENNES OU POUR DE LA SURVEILLANCE AÉRIENNE**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue de M. Gilles Graton de l'entreprise « Alpha Drone » afin d'obtenir une permission de la Ville de Rivière-Rouge pour l'exploitation d'un service d'imagerie aérienne et autres opérations au moyen d'un drone sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** que pour exploiter ce type d'entreprise, M. Graton doit obtenir un certificat d'opérations aériennes spécialisées de Transport Canada, lequel établit des règles et des conditions d'utilisation strictes concernant, notamment, les altitudes maximales, les distances minimales par rapport aux personnes et aux propriétés, les règles à suivre pour partager l'espace aérien, etc.;

**CONSIDÉRANT** que ce type d'usage ne contrevient pas à la réglementation actuellement en vigueur à la Ville de Rivière-Rouge;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

D'autoriser M. Gilles Graton de l'entreprise « Alpha Drone » ainsi que ses employés à effectuer des vols de drone sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge pour des fonctions de prises d'images aériennes ou de surveillance, selon le besoin, telle autorisation incluant les décollages, les atterrissages ainsi que le survol des rives, des terrains et des bâtiments situés sur le territoire de la Ville, et ce, pour une période d'un an, soit du 6 mars 2018 au 5 mars 2019, le tout conditionnellement à ce que M. Graton (Alpha Drone) ou ses employés, selon le cas, respectent les dispositions suivantes :

- l'obtention d'un certificat d'opérations aériennes spécialisées de Transport Canada;
- le respect de la réglementation et des règles émises par Transport Canada;
- l'obtention du consentement écrit des clients pour lesquels les vols de drone seraient effectués;
- le respect de la vie privée des citoyens;
- l'émission d'un avis aux autorités locales avant que tout vol soit effectué.

Que la Ville de Rivière-Rouge se réserve le droit de retirer la présente autorisation suivant le non-respect des conditions émises à la présente résolution ou advenant un changement dans la réglementation municipale, provinciale ou fédérale concernant les opérations de drones ou pour toute autre raison que le conseil jugera valable et pour laquelle il n'aura pas à se justifier.

### ADOPTÉE

089/06-03-18

### **FABRICATION ET INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE SIGNALÉTIQUE AU PARC INDUSTRIEL DE LA ROUGE – AUTORISATION DE PAIEMENT AU NOM DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA ROUGE (CDER)**

**CONSIDÉRANT** le projet de fabrication et d'installation d'une enseigne signalétique au parc industriel de la Rouge;

**CONSIDÉRANT** qu'il avait été attendu que la facture serait répartie entre les bénéficiaires du parc industriel, la Corporation de développement économique de la Rouge (CDER) et la Ville de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que les nouveaux signataires de la CDER ne pourront être nommés que lorsque l'assemblée générale annuelle (AGA) sera tenue et, qu'entre-temps, l'organisme ne peut procéder aux paiements de factures, notamment celle concernant ladite enseigne du parc industriel;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise « Momentum Art & Technologie » au montant de 11 054,85 \$ incluant les taxes applicables pour le projet de fabrication et d'installation d'une enseigne signalétique au parc industriel de la Rouge, telle facture représentant la part de la Corporation de développement économique de la Rouge (CDER) audit projet.

Qu'une facture soit transmise à la CDER pour le montant payé par la Ville au nom de l'organisme dans le cadre dudit projet.

Que la trésorière soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2018

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Alain Otto, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

Un citoyen de Rivière-Rouge profite de la période de questions afin de féliciter la Ville qui a permis à certains de ces employés de suivre une formation de deux (2) jours sur la formation d'une glace de curling, telle formation s'étant déroulée en partenariat avec le Club de curling Vallée de la Rouge, dont certains membres ont participé, et qui a contribué au paiement de la moitié de la facture.

090/06-03-18

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 20 h 40.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Alain Otto  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire